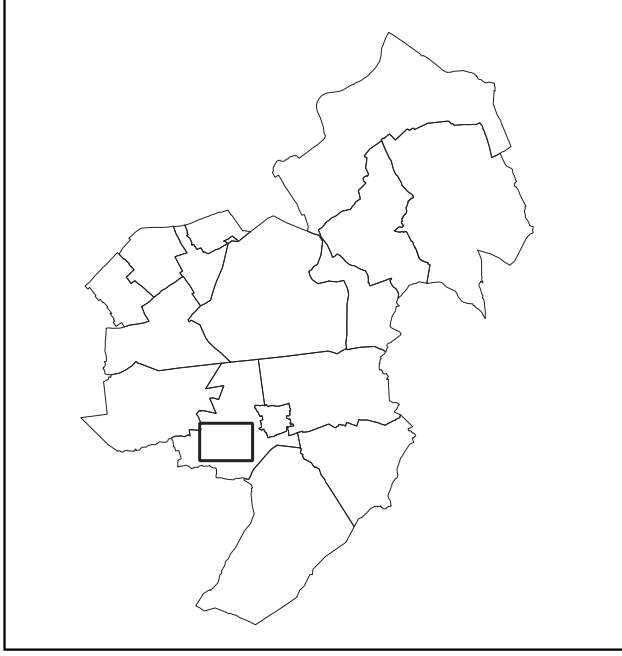


4.4
TOU2

- Tour-en-Sologne
- Bourg
- Règlement graphique



Matrice des zonages urbains intercommunales.
Édition approuvée le 2 mars 2025
Mise en consultation et révision le 19 septembre 2022
Révision unique n°1 approuvée le 13 mai 2024

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Grand Chambord en date du 2 février 2025 approuvant la modification de zonage commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,
GILLES CLEMENT



1bis, rue Nidiphore Nepece
45700 VILLEMANDIEUR
Tel : 02 38 89 87 79
Mail : urbanisme@terre-am.fr



22, Avenue de la Sablière
41250 BRACEUX
Tel : 02 54 46 53 80
Mail : contact@grandchambord.fr

Echelle : 1/2500
0 50 100 m

Source :
DGI - Cadastre
Droits réservés - 2025

Délimitation de zone

- Uap - Zone urbaine patrimoniale
- Ub - Zone urbaine périphérique des coeurs de ville des pôles relais
- Uc - Zones périphériques des bourgs et des villages, et hameaux
- Uat - Secteur touristique à Braceux
- Ue - Zone urbaine recevant principalement des constructions à vocation économique
- Uea - Secteur d'activités artisanales et agricoles
- Uec - Secteur d'activités mixtes avec commerces
- Up - Zone urbaine paysagère
- AU - Zone de développement urbain
- AUE - Zone de développement urbain destinée principalement aux constructeurs à vocation économique
- AUA - Secteur d'urbanisation future artisanale et agricole
- AUca - Secteur d'urbanisation future artisanale et commerciale
- AUMs - Zone d'urbanisation future d'équipement médico-social
- ADU - Zone d'aménagement à vocation touristique
- AUgh - Secteur d'urbanisation future à vocation résidentielle en lien avec les complexes touristiques et golfiques
- AUhg - Secteur d'urbanisation future à vocation touristique en lien avec les golfes
- A - Zone à vocation agricole
- Ap - Secteur agricole paysager
- N - Zone naturelle
- Nc - Secteur de château
- Nch - Secteur du domaine national de Chambord
- Ndh1 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Château et dépendance
- Ndh2 - Sous-secteur du projet du Domaine des Hayes - Secteur dit "des Bordes"
- Nj - Secteur de jardin
- NL - Secteur naturel de loisirs

Qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Élément de patrimoine bâti à protéger (L. 151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Espace boisé classé (L. 113-2, L. 421-4 du Code de l'Urbanisme)
- Trame jardin (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zone agricole protégée (L. 112-2 du Code Rural)
- Secteur d'aérisation

Mixité fonctionnelle

- Commerce à protéger (L. 151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé (L. 151-41 du Code de l'Urbanisme)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L. 151-4 / L. 151-7 du Code de l'Urbanisme)
- Rayon de 2 km de maîtrise de l'urbanisation autour du centre nucléaire de production d'électricité
- Périmètre de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)
- Secteur d'aérisation

Éléments cadastraux

- Surface bâtie
- Limite parcellaire
- Emprise de cimetière
- Surface en eau
- Limite Communale

